

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 30 Votants : 30 Pour : 30</p>	<p>L'an deux mille dix, le vingt-trois Janvier, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué par le Président Maryse BALSE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Dominique MORTEMOUSQUE, Vice-Président.</p> <p>Date de convocation :14/01/2010</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gérard ROUSSELY, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Marie-Rose ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Jean-Marie BOUSQUET, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELETTY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET, Bertrand FLAYAC.</p>	
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p>-Acquisition d'une plateforme de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité</p> <p>-Autorisation de signer la convention portant constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Terroir de La Truffe et les collectivités adhérentes au groupement de commande</p>	<p>Dans la logique actuelle de développement de l'administration électronique et de volonté de modernisation de l'Etat, il est désormais possible de procéder de façon dématérialisée à l'envoi de nos actes au contrôle de légalité.</p> <p>En application de l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret d'application n° 2005-324 du 7 avril 2005, l'Etat a mis en place un serveur dénommé ACTES qui reçoit les actes des collectivités ainsi que de leur groupement et leur transmet, presque instantanément, un accusé de réception.</p> <p>Ce dispositif, alliant sécurité juridique et simplicité dans une logique de développement durable, devrait nous permettre d'optimiser nos procédures avec la Préfecture de la Dordogne.</p> <p>Le Pays du Grand Bergeracois effectue la promotion de ACTES et accompagne les collectivités locales pour la mise en place de cette téléprocédure.</p> <p>Cette démarche, basée sur le volontariat des communes et de leur groupement, nécessite, outre la signature d'une convention avec la Préfecture, l'acquisition d'une plateforme de télétransmission.</p> <p>Afin de bénéficier de conditions de prix globalement plus avantageuses dans le cadre de cet achat, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commande, en application de l'article 8 du Code des marchés publics.</p> <p>La convention proposée désigne la Communauté de Communes du Terroir de La Truffe comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure d'appel d'offres.</p> <p>La Commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un élu et d'un suppléant de chaque adhérent et présidée par le représentant élu de la commission d'appel d'offres de l'établissement coordonnateur.</p>

Les collectivités qui souhaitent participer à la démarche doivent délibérer pour :

- Donner leur accord pour la télétransmission des actes administratifs
- Adhérer à la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition d'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Désigner un élu et d'un suppléant pour la commission d'appel d'offre

Après en avoir délibéré,

Vu le projet de convention instituant le groupement de commandes,
Entendu cet exposé,

- Approuve** la télétransmission des actes administratifs
- Adhère** à la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition d'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Dit** que le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes du terroir de La Truffe
- Autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande reprenant les principes énoncés ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents.
- Désigne**, les représentants suivants auprès de la commission d'appel d'offre du groupement de commande suivants :
 - un titulaire : **Madame Maryse BALSE**
 - un suppléant : **Monsieur Alain DELAYRE**

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 12 FEV. 2010

Publié ou notifié
Le : 16 FEV. 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 9 février 2010

Le Président,

Maryse BALSE

